

MENSUEL NOVEMBRE 2017 - NE PARAÎT PAS EN JUILLET-AOÛT



association royale
des architectes de liège

ARALg

Assemblée générale

Mardi 05 JUIN 2018

**Régime des droits d'auteur
Enfin applicable aux architectes.**

Nous avons l'honneur de vous inviter à notre assemblée générale
qui se tiendra à **l'ARALg**,
quai des Ardennes 12 à 4020 Liège, le

Mardi 5 juin 2018 à 17:30 heures

Au programme:

- 17H30 Ordre du jour :
- Lecture et approbation du P.V. de l'assemblée générale du 8 mai 2018
 - Correspondance et communications
 - Présentation des comptes 2017
 - Divers

18h30 Interruption de séance

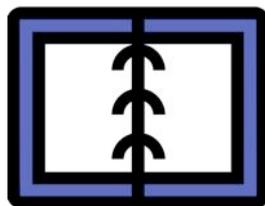
18h45 **DROIT FISCAL –
LE REGIME DES DROITS D'AUTEUR APPLICABLE AUX ARCHITECTES**

Exposé par Ludovic Marnette
Avocat au Barreau de LIEGE
Association d'avocats DEFENSO



Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, cher Confrère, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe Meilleur,
Président



A VOS AGENDAS !

- | | |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
| ✘ 05 juin 2018 | ARALg
Droit fiscal - Régime des droits d'auteur applicable aux architectes |
| ✘ 16 juin 2018 | ARALg FORMATION
COORDINATION SECURITE & SANTE |
| ✘ 24 août 2018 | Barbecue ARALg ouvert aux familles |

DROIT FISCAL - LE REGIME DES DROITS D'AUTEUR

LE REGIME DES DROITS D'AUTEUR APPLICABLE AUX ARCHITECTES

Depuis une décision du SDA datant d'avril 2016, les architectes peuvent désormais revendiquer l'application du régime des droits d'auteur dans leurs chiffres.

Le 5 avril 2016, le SDA a opéré un revirement de sa position en matière d'application du régime des droits d'auteur applicables aux architectes.

Cette décision qui semble être passée inaperçue dans le chef de nombreux praticiens, a pourtant une importance primordiale en matière de taxation dans le chef des architectes et plus particulièrement dans le chef des architectes facturant directement leurs prestations à des sociétés d'architecture.

En effet, par cette décision, les architectes exerçant en personnes physiques peuvent bénéficier jusqu'à un montant de 58.720 € de l'application du régime des droits d'auteur impliquant une taxation au taux de 15 % sous déduction du montant des frais forfaitaires allant notamment jusqu'à 50 %.

Un simple exemple chiffré permet de démontrer l'impact non négligeable qu'a cette décision :

Un architecte décide de soumettre 15.000 € de ses honoraires au régime des droits d'auteur.

Cela implique en réalité une taxation de l'ordre 1.237,50 € au lieu d'une taxation normale qui peut s'élever au maximum à 9.037,50 € (à savoir 20,5 % de cotisations sociales : 3.075 € + une taxation à l'IPP de la base restante (soit 11.825 €) à un taux pouvant atteindre 50 % soit un montant maximum de 5.262,50 €).

Cet exemple permet dès lors de démontrer aisément l'impact financier de cette décision.

Néanmoins, un garde fous a été mis en place en ce que les architectes ne peuvent revendiquer le régime des droits d'auteurs pour l'ensemble de leurs honoraires mais uniquement sur une quote-part de ceux-ci dépendant de la fonction qu'ils exercent.

A titre d'exemple, un architecte collaborateur qui exerce des prestations essentiellement créatives au niveau du développement des projets pourra revendiquer une part plus importante de droits d'auteurs qu'un architecte associé gérant essentiellement des tâches purement administratives.

En cette fin d'année, il pourrait être de bon conseil de suggérer aux architectes de recourir à ce régime.

Ludovic Marnette
Avocat au Barreau de LIEGE
Association d'avocats DEFENSO

FORMATION ARALg - CSS - 16 juin 2018

POST-FORMATION DES ARCHITECTES **WORKSHOP « COORDINATION SECURITE & SANTE »**

Date : Samedi 16 juin 2018 de 8H30 à 13H30

Lieu : LIEGE, siège de l'ARALg, quai des Ardennes 12 à 4020 Liège
(entrée latérale rue de Chaudfontaine)

Sujet : **Dossier d'Intervention Ulérieur**
La destination essentielle du DIU & son contenu
Une attestation de participation vous est délivrée en fin de formation.

Horaires : Avant 8H30 Accueil
08H30-13H15 Formation continuée « CSS - DIU d'une habitation »
13H30 Conclusion & remise des attestations de participation

Formateur : Eric PAQUAY, Conseiller en prévention - niveau 2 & Coordinateur sécurité santé sur chantier temporaire ou mobile - niveau A, Vice-président de VC-CS

Prix : Membre ARALg **100,00 € HTVA**, soit 121,00 € TVAC
130,00 € HTVA, soit 157,30 € TVAC

A verser sur le compte **BE32 3400 9231 1302**, Infor-Architecture,
quai des Ardennes 12 à 4020 Liège
Avec la **communication** : « **CSS + Votre nom + votre prénom** »
Une facture vous sera délivrée après réception de votre paiement (montant total TVAC).

Inscription obligatoire avant le 13-06-2018 sur notre site www.aralg.be

Contact mail info@aralg.be

Si le nombre de participants est insuffisant, l'ARALg se réserve le droit d'annuler la formation.

Rappel de l'obligation légale d'une formation continuée de 15 heures / 3 ans pour l'exercice de la profession de coordinateur.

CHC MONT LEGIA - VISITE CHANTIER OUVERT -



Ce 6 mai 2018 avait lieu la 3e visite des travaux de ce nouvel hôpital.

Précédemment, (v/Grenouille de mai 2016 et septembre 2017), nous avons vu l'ossature béton se garnir de son revêtement extérieur en panneaux, aujourd'hui terminé et les premiers travaux intérieurs.



Façade nord - maternité le long de l'accès véhicules des urgences



niveaux réserves et dalle d'accès vers Urgences et Maternité

Aujourd'hui, on entre en plein dans une phase importante du second œuvre, les chapes, les cloisons séparatives et les techniques spéciales. Nous entamons une visite qui ne manquera pas d'intérêt dans son étendue et sa diversité.

Accueillis dans le monumental patio d'entrée, -*éclairage zénithal*- nous empruntons un vaste espace qui sera sans doute d'accueil – *double éclairage, zénithal et au fond par une cour intérieure*-

Il nous mène à un escalier ou un ascenseur vers le 4e étage, lieu de visite de ce jour...

Le patio et le couloir de réception



Patio et réception :
Projets d'aménagements à venir



Que peut-on en dire?

L'importance et la quantité de locaux, ajoutées au circuit des couloirs, nous a impressionnés.



La superficie des cloisons mises en œuvre est considérable.
L'ossature métallique est remplie d'isolant, chaque face est garnie d'une double plaque de plâtre.
Le tout doit donner un bon résultat acoustique... (Espérons-le)



Impressionnant est l'encombrement dans les faux plafonds, d'une hauteur importante pour contenir les circuits d'alimentation en tous genres.

S'y côtoient électricité, ventilation, chauffage, sanitaire, fluides médicaux, etc ...
Plus tard, en cas de problème, il faudra un bon plan as-build.



Dans un couloir, était affiché un plan surchargé de notes et de signalements colorés en relation avec les techniques spéciales.

En somme, un plan encore très manuscrit qui ne fait pas partie de la génération du Bim, non appliqué sur ce chantier, paraît-il.

Le Bim nécessite des équipes pluridisciplinaires bien formées.

Lors de sa conférence à l'Araig Archicat nous a documentés succinctement à ce sujet.

La France est en pointe en ce domaine.



En pénétrant dans une chambre on a apprécié la vaste baie vitrée descendant suffisamment bas pour que le patient garde une vue vers l'extérieur, même alité.

D'ici, nous voyons les coteaux descendant vers Liège.

Nous notons que la fenêtre comporte un ouvrant, de quoi apporter une bouffée d'air extérieur de temps en temps.

Voilà deux points où on a tenu compte du moral des hospitalisés.

Lors de la visite d'une future salle d'opération, on nous a détaillé la mise en place de l'équipement médical à venir.

Entre autres, d'importantes pièces métalliques accrochées au plafond, destinées à la fixation du matériel suspendu : Scialytique, anesthésie etc...

Les murs sont garnis de plaques spéciales très facilement démontables en cas de modifications d'appareillage et prévues pour un nettoyage commun à ce type de locaux.

La ventilation mettra en surpression le local pour éviter des intrusions microbiennes.

Il reste beaucoup à faire, tout doit être terminé pour le printemps 2019, aussi 700 à 800 ouvriers seront bientôt sur le chantier.

Jusqu'à l'ouverture en octobre 2019, ce grand paquebot effectuera des tests techniques et on organisera le déménagement des 3 entités à regrouper sur ces lieux.

Quel travail, quelle organisation !

La coordinatrice et future directrice de l'hôpital ne prendra pas beaucoup de jours de congé d'ici la fin 2019.

Bon courage Madame.

Terminons par une note plus légère architecturalement.
La tour d'escalier délicatement cloisonnée et les passerelles forment un ensemble "Sortie de secours" qui tranche avec l'architecture assez austère de cet endroit.



Georges Foulon

MONTANTS DES COTISATIONS 2018

Membres effectifs : 135 €

Membres aspirants : 75 €

Membres pensionnés : 75 €

Membres non indépendants : 85 €

Membres jeunes architectes stagiaires à l'Ordre :

1^{ère} année à l'ARALg : GRATUIT

2^{ème} année à l'ARALg: 15 €

3^{ème} année à l'ARALg: 25 €

Parrainage : Réduction du montant de la cotisation de 12.5 € par membre parrainé effectivement inscrit à valoir sur la cotisation de l'année suivante.

Cotisation au C.C.P. de l'ARALg : IBAN BE02 0000 1487 4140.

Contact secrétariat : info@aralg.be - 04/340.04.60 les mardis & jeudis 14:00 à 17:00

ASSOCIATION ROYALE DES ARCHITECTES DE LIEGE

Quai des Ardennes, 12 – 4020 LIEGE

Tél. : 04-340.04.60 – info@aralg.be